

Volet 1 du PAP réservé aux travailleurs sociaux



à joindre à une demande auprès
de la CRHD-NC

Si vous êtes suivi par un travailleur social (assistante sociale, éducateur, conseiller en économie sociale et familiale, etc.), vous pouvez, si vous le souhaitez, lui présenter ce document où il / elle pourra s'exprimer librement sur les objectifs de l'accompagnement proposé. Par contre, ce document ne remplace pas le formulaire de demande de PAP qu'il vous faudra fournir impérativement.

Nom de l'utilisateur :

Prénom :

Pensez-vous souhaitable que l'adulte concerné soit placé sous protection juridique ?

Oui

Non

Date : ____ / ____ / ____

Cachet de l'organisme et signature du travailleur social